

PROCES VERBAL

Samedi 9 mai 2026

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE, le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 9 mai 2026 à 9 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 04.05.2026.

Présents : M. PLANTADE, Mme HÉBERT, MM. FRANCOUAL, GRIALOU, Mmes SANCHEZ PASCUAL, SHIELDS, BROUSSE, RUBIO, Mmes ARRIGHI, ROSTAN GOUASMIA.

Excusés : MM. BESSOU, JUYAUX, HAMON.

Absents : M. ZAMBON, Mme CASTEX.

M. BESSOU a donné procuration à M. PLANTADE.

M. JUYAUX a donné procuration à Mme ROSTAN GOUASMIA.

M. HAMON a donné procuration à M. FRANCOUAL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine HÉBERT

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire. Mme Catherine HÉBERT désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 27/04/2026, a été établi par le secrétaire de séance désignée en la personne de Catherine HÉBERT.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE en ces termes** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27/04/2026.

Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

II - CREATION D'UN BAR ASSOCIATIF

M. FRANCOUAL expose les faits et soumet au Conseil Municipal une proposition de création d'un café associatif.

En raison de la fermeture du bar-restaurant D'Family & Co annoncée au 31 mai 2026 par ses propriétaires, il devient nécessaire de trouver une solution pour créer un nouveau lieu de convivialité et de partage.

La création d'un café associatif fonctionnant sur la totalité de l'année serait un lieu de vie, de partage et de rencontres qui participe à la cohésion du village. Ce café pourrait également accueillir d'autres activités dont la rencontre hebdomadaire des aînés. L'ouverture est envisagée au 1er septembre 2026.

Le conseil municipal décide la création de ce café associatif en tant qu'association loi 1901 dont le mode de fonctionnement sera étudié au sein d'un groupe de pilotage dont la responsable est Séverine RUBIO et est composé des membres suivants :

Guy Noël FRANCOUAL, Éric BESSOU, Alison SHIELDS, Lilou ROSTAN GOUASMIA et Lana ARRIGHI.

III - PLANTATION DU MAI

La plantation du Mai est programmée le dimanche 17 mai à 11 h 30 au jardin public. M. Éric BESSOU sera le pilote de l'organisation de cette manifestation de tradition républicaine.

Le Conseil Municipal décide qu'une partie du financement de cette manifestation sera prise en charge par une participation de 50 euros par élus.

IV - PLAN DU CIMETIERE

La mairie possède de vieux plans incomplets et invalidés du cimetière. Afin d'obtenir une cartographie exacte de l'emplacement des concessions et des propriétaires des sépultures, il a été demandé 2 devis :

- la société PANGEO propose de faire un relevé topographique et établir un plan informatisé et papier pour un coût de 1050 euros.

- la société ETB propose de réaliser un plan à partir de photos aériennes et un traitement DAO pour un coût de 1728 euros.

Le Conseil municipal approuve le devis de la Société PANGEO.

V - CULTURE

Concernant le spectacle « Les Mignonnettes » du samedi 9 mai 2026, Mme Remedios SANCHEZ PASCUAL fait part d'une répétition du parcours qui a eu lieu le vendredi soir 8 mai 2026 pour régler les derniers détails du déroulement.

Il est important de guider le public pour assurer une parfaite déambulation dans les ruelles et ne pas laisser de groupes isolés afin de permettre un bon enchaînement des scènes.

Un rendez-vous est donné aux élus et aux associations à 20h00 sur le parvis de la Mairie pour le début des festivités à 21h00.

VI - TARIFS SALLE JEAN JARDEL

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la location salle Jean Jardel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

- Location week-end aux Duravellois :100 €
- Location week-end non Duravellois :150 €
- Chauffage week-end :50 €
- Location 1 journée aux Duravellois :50 €
- Location 1 journée non Duravellois :75 €
- Chauffage 1 journée :20 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.